

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que les règlements sous-mentionnés ont été adoptés par le conseil municipal lors de sa séance extraordinaire tenue le 24 mai 2011, à savoir :

- PC-2785 Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro PC-2775 afin de corriger certaines erreurs d'écriture et pour régir les accès pour véhicules dans les zones Ra39 et Re40;
- PC-2786 Règlement de construction;
- PC-2787 Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale; et
- PC-2788 Règlement sur les permis et certificats.

Ces règlements sont maintenant disponibles à l'hôtel de ville située au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 1^{er} jour de juin 2011.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE OF BY-LAWS

Public Notice is hereby given that the by-laws herein mentioned were adopted by the municipal council during its special meeting held on May 24, 2011:

- PC-2785 By-law amending Zoning By-law PC-2775 of the City of Pointe-Claire to correct clerical errors and to regulate vehicular accesses in Zones Ra39 and Re40;
- PC-2786 Construction By-law;
- PC-2787 Site Planning and Architectural Integration Programme By-law; and
- PC-2788 By-law on Permits and Certificates.

These by-laws are now available at the City Hall located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire for all interested parties to examine.

Dated at Pointe-Claire, June 1, 2011.

Jean-Denis Jacob
Greffier / City Clerk